

<https://www.ville-gentilly.fr/au-quotidien/cadre-de-vie/habitat-logement/ameliorer-moderniser-son-habitat>

Améliorer, moderniser son habitat

Qu'il soit individuel ou collectif, locatif ou en accession à la propriété, dans l'ancien ou dans le neuf, au sein du secteur libre ou social, les habitants rencontrent tous à un moment donné des difficultés.

Voici quelques liens utiles qui pourront vous aider à les résoudre.

- Courriers types en matière de logement

www.adil94.org

- La santé au sein du logement :

www.stopauxaccidentsquotidiens.fr

www.accidents-domestiques.com

www.prevention-maison.fr

www.bruit.fr

www.protec-chute.com

- La rénovation d'un logement :

www.anah.fr

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/eco-recover-son-logement-grace-...>

<http://www.immobilierarecover.com/>

- Adaptation du logement pour les personnes âgées et / ou handicapées :

<http://www.pact-habitat.org/services.html>

www.proxihandicap.com

<http://www.agevillage.com/>

association nationale française des ergothérapeutes au 01.49.85.12.60 ou www.anfe.fr

- Litiges concernant les propriétaires et/ou les locataires et/ou les syndicats ou agences immobilières:

<http://vosdroits.service-public.fr/F2066.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/F1214.xhtml>

www.mjd-valdebièvre.fr

1. mais aussi les associations de défense des droits des locataires ou bien celles des responsables de copropriétés.
2. Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

- Les animaux dans le logement

- Les crédits d'impôts :

Soit auprès d'Impôts Service : 0810 467 687 ou bien www.impots.gouv.fr

ADIL 94

L'ADIL 94 est une association loi 1901, créée à l'initiative de l'Etat, du Conseil Départemental du Val de Marne et de Logéo dont les missions sont :

- mettre à disposition des juristes offrant aux particuliers une information neutre, gratuite et personnalisée sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.
- assurer depuis 2004, en partenariat avec la Préfecture et le Conseil Général, une mission de prévention des expulsions auprès de tous les locataires assignés devant le tribunal d'instance pour des impayés de loyer.
- C'est aussi un observatoire du logement, outil de capitalisation des connaissances sur le logement et d'aide à la décision pour les organismes publics ou privés et pour les élus. L'observatoire du logement réalise un ensemble de publications adressées aux acteurs locaux du logement.
- Les compétences de l'ADIL lui permettent d'assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires.
- Une antenne de l'ADIL assure pour le compte du secrétariat général, la mission de service instructeur de la Commission de Médiation du Val-de-Marne.

Contactez l'ADIL : 01 48 98 03 48

Permanences

Tous les deuxièmes mercredis matin du mois

De 9h à 12h sans rendez vous.

Au 19 rue du Val de Marne, 94250 Gentilly